

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 mai 2018

Date de convocation : 15 mai 2018

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER Hervé PICON,
Excusés (es) : René BAYLE, Annie BERECHÉ, Claude BLANC, , Marie-Hélène MASSOLA,
Absents(es) : William BIT-MIGNON

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Travaux « La cure »

Après plusieurs réunions avec la maîtrise d'œuvre, Mr DUBUC a transmis le projet qui correspond aux différentes modifications que la commune a souhaité.

- Accès libre pour la sacristie et son s/sol
- Entrées séparées
- 2 appartements en duplex
- Accès direct sur les jardins
- L'isolation se fera par l'intérieur
- Le grenier sera accessible mais non aménagé (échelle meunière)
- Façade rejointoyé suivant la qualité des pierres

Les conseillers valident les plans projetés.

3 Subvention travaux école

Le maire informe que la subvention de 15 000 € pour le bâtiment de l'école a été acceptée par le Département. GEG a fait savoir que la pose de panneaux photovoltaïques ne pouvait être rentable.

Des travaux vont être réalisés durant des vacances scolaires (Toussaint)

Réparties comme suit :

- Façade de l'ancienne école
- Reprise de la façade de la nouvelle école
- Changement de la couverture du toit
- Dissimulation des câbles électriques

4 Travaux voirie suite à la tournée des chemins

La tournée des chemins a eu lieu le 17 mai, la commission a confirmé les travaux retenus pour le programme triennal à savoir :

- La réfection par revêtements superficiels ou technique ECF (enduits coulés à chaud) de tous les ponts de l'A49 (VC N° 9/12/10/2 et 1) soit 10 100 m²
- La mise en oeuvre d'enrobés sur la voie communale N°2 entre le carrefour des routes et celui des VC2/VC11 et sur la VC 13 (chemin de la Cabote)
- Voie communale N° 7 de la maison ALBERTIN à la maison Monacchino des aires de croisements sont prévues. Sur les quatre aménagements possibles un ne pourra être réalisé, le riverain refusant la vente du terrain (environ 15 m²) nécessaire à sa réalisation.

La réalisation des enrobés et aires de croisement seront réalisés en 2018 et les ECF en 2019.

La commission a relevé certains points à améliorer :

- Pose d'un cédez le passage au carrefour des VC N 7 et VC 8 la priorité étant réservée aux usagers de la voie communale N° 7.
- Création d'une aire de croisement vers sur la voie communale N° 7, des contacts seront pris avec les propriétaires.

5 Préparation de la cérémonie du 11 novembre

La commission patrimoine a été réunie pour la préparation de la cérémonie du 11 novembre 2018 qui correspond au centenaire de cet événement.

Il a été décidé qu'à cette occasion seraient organisés:

- Une exposition dans la salle des fêtes
- La plantation d'un arbre du centenaire.
- La participation active des enfants des écoles.

6 Convention avec la Régie des eaux pour entretien appareils d'incendie

Le SDIS n'effectuant plus l'entretien et le renouvellement des poteaux d'incendie, la charge en incombe dorénavant aux communes qui peuvent solliciter la régie eau et assainissement de SMVIC pour une gestion mutualisée de cette compétence.

Les prestations seront facturées aux communes signataires selon les modalités suivantes :

- **Maintenance et contrôle débit/ pression** au coût de 30 ht par an et par appareil.
- **Travaux hors maintenance**, ils seront exécutés après l'établissement et l'acceptation d' un devis

La mise à disposition d'agents et de matériel de la régie eau et assainissement sera formalisée sous forme de convention.

Après en avoir débattu les membres du Conseil municipal accepte à l'unanimité les termes du contrat et autorise le maire à signer cette convention.

7 Montage du jeu « Ma cabane 2 tours »

Le 19 juin aura lieu le montage du jeu acheté par la commune à cette occasion tous les conseillers qui pourront se libérer seront les bienvenus.

8 Divers

- Information sur la manifestation prévue le 2 juin par l'association « La Vrille » à la Blache

Séance levée à 22 heures